

## CONFERENCE EUROPEENNE

### «PARTAGE DES RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES ET FAMILIALES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES – ACQUIS EUROPEEN DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE ECONOMIQUE MONDIALE»

Cet événement placé sous l'haute patronage du Parlement Européen, était organisé par l'AFEM en partenariat avec le Centre LUPT de l'Université de Naples Federico II, avec le soutien du Gouvernement Français - Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale – Service des Droits des Femmes et de l'Égalité et de la Région de Campanie, le 19 décembre 2011, à Naples, au Palais PICO (Palais de l'Innovation et de la Connaissance). Il s'est déroulé en deux langues de travail Italien/Français avec traduction.

**La Direction scientifique** était assuré par : Teresa BOCCIA, Présidente de l'AFEM, Directrice URBANIMA – LUPT, Université Federico II de Naples, Catherine Sophie DIMITROULIAS, Vice-Présidente de l'AFEM, membre du Bureau de la Conférence des OING 4ème pilier du Conseil de l'Europe, Sophia SPILIOPOULOS, Membre du CA de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et du CA de l'AFEM et Guglielmo TRUPIANO, Directeur LUPT, Université Federico II de Naples (Italie). **La Direction administrative** par : Liliane COCHE, Trésorière de l'AFEM (France) et Maria SCOGNAMIGLIO, Secrétaire administrative LUPT, Université Federico II de Naples (Italie). **La Conférence a impliqué un travail en bénévolat exceptionnel des membres de l'AFEM et des employés de l'Université de Naples.**

a) Réunissant des personnalités des institutions publiques, de la société civile et des universités européennes, il a eu l'ambition de susciter un débat d'idées, une réflexion novatrice, des propositions et recommandations concrètes **pour une stratégie européenne de cohésion sociale, fondée sur l'acquis européen en matière de partage des responsabilités familiales et professionnelles pour les femmes et les hommes.** Il a eu, en particulier, l'objectif de **promouvoir l'information, la sensibilisation et la recherche sur l'actualité des traités, de la législation et de la jurisprudence européennes et plus généralement sur l'acquis européen** en matière d'harmonisation entre vie familiale et vie professionnelle, auprès des jeunes étudiant(e)s et chercheur(e)s, des associations notamment des pays de l'Europe méridionale qui sont membres de l'AFEM et des organisations internationales non - gouvernementales qui sont ses partenaires.

**b) La Conférence a abordé les questions suivantes :** a) comment le renforcement des droits sociaux et les mesures pour la conciliation vie - travail permettent de lutter contre l'exclusion sociale? b) quelles sont les normes et les orientations européennes et quelle est leur importance dans le contexte actuel de la crise économique mondiale? c) Quelle est l'application que reçoivent ces normes au niveau national et quels sont les obstacles à leur application effective? d) Quels sont les problèmes actuels et quelles sont les mesures requises au niveau européen? e) Quelles sont les perspectives d'avenir et quel est le rôle de la société civile à cet égard? Ces thèmes ont été développés dans le cadre de trois séances. Les séances d'ouverture et de clôture, ont été marquées par les allocutions de personnalités des institutions publiques européennes nationales et locales.

**c) L'événement, a été ouvert, par les allocutions des personnalités ci-après:**

- le Vice-président du Parlement Européen, Giovanni PITTELLA, en vidéo message de Bruxelles, a souligné la centralité dans les politiques européennes du thème de la conciliation entre la famille et le travail, en offrant la pleine disponibilité de collaborer avec l'AFEM et le LUPT de l'Université de Naples Federico II pour implémenter des actions efficaces émergeant de Conférence.

- la Ministre Elsa FORNERO, récemment nommée en matière du travail, du welfare et de l'égalité des chances, a adressé un message exprimant son soutien au travail de l'AFEM sur les thèmes de la Conférence

- le Maire de Naples, Luigi DE MAGISTRIS, a salué l'événement au nom de la Ville, et a confirmé le souhait d'insérer dans son agenda politique les thèmes de la conciliation entre les temps de la vie et du travail ;

- Emanuelle LATOUR, a adressé les salutations du Ministère français des Solidarités et de la Cohésion sociale en qualité de conseillère politique au cabinet de la Ministre BACHELOT

- le Président de la Région de Campanie Stefano CALDORO,

- Maria Luigia LIGUORI, Secrétaire Générale de l'Université de Naples Federico II, a porté le message du Recteur de l'Université de Naples, le Professeur Massimo MARRELLI.

**d) La première séance a été dédié au thème: Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes: normes et acquis européens.** Sur ce sujet s'est déroulé une table ronde sous la présidence de Angelo ABIGNENTE, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Naples Federico II, avec les interventions de : Petra SCHOTT, administratrice-juriste de la Commission européenne, en vidéoconférence, portant sur les développements au niveau de l'UE, et notamment: la nouvelle Directive 2010/18/UE sur le congé parental, en soulignant les nouveaux éléments que cette directive apporte; la procédure de modification de la Directive 92/85/CEE sur la protection de la maternité, qui n'est pas encore terminée. En raison de problèmes techniques du bureau de la Commission Européenne à Bruxelles cette intervention sera publiée in extenso dans les Actes de la Conférence. L'importance des droits sociaux, et de la conciliation famille-travail pour le Conseil de l'Europe et leur application dans le contexte de la crise économique ont été présentés par Jean-Marie HEYDT, Président de la Conférence des OING du «4ème pilier» du Conseil de l'Europe. Maria Do Rosario PALMA RAMALHO, Professeure à la Faculté de droit, Université de Lisbonne, membre du Réseau européen d'experts juridiques en matière d'égalité des genres (Portugal) et Delia LA ROCCA - Professeure à la Faculté de Sciences Politiques, Université de Catanie (Italie) se sont référés aux problèmes d'application du principe de l'égalité des genres et des normes relatives à la conciliation et leur impact au niveau de l'UE et national. Dans le même ordre d'idées, Sophia SPILIOTOPOULOS, avocate, membre du Réseau européen d'experts juridiques en matière d'égalité des genres, membre du C.A. de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et du C.A. de l'AFEM (Grèce) s'est référée à la Charte des droits fondamentaux de l'UE et à la campagne lancée par l'AFEM et la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'Homme sous le moto «Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique», étant soutenue par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe (366 OING) – ainsi qu'à la Recommandation similaire de la Commission nationale hellénique pour les droits de l'Homme.

**Le débat** qui a suivi était modéré par Raffaello CAPUNZO, Professeur à l'Université Federico II de Naples (Italie), avec les interventions de : Paola SARACINI, Professeure à la Faculté SEA, Université du Sannio (Italie), Carmen DI CARLUCCIO, Professeure à la Faculté de droit, SUN (Italie), Rossella EL PRETE, Professeure à l'Université du Sannio, déléguée au rôle public de la Société Italienne des Historiennes (Italie), Maria ALBRIZIO, Professeure à la Faculté de Sciences Politiques, Université Federico II de Naples et Présidente de l'Association des femmes SOEMIA.

**e) La 2e séance a été centrée sur le sujet : Concilier famille et travail pour les femmes et les hommes : politiques de l'UE et perspectives dans le contexte de la crise économique mondiale,** sous la présidence de Marco MUSELLA - Président de la Faculté de Sciences Politiques, Université de Naples Federico II (Italie). Les politiques actuelles de l'UE et les perspectives d'avenir en ce qui concerne l'égalité des genres et la conciliation famille - travail ont été présentées du point de vue du Parlement européen par Andrea COZZOLINO - Député européen (Italie) et Barbara MATERA - Députée européenne Vice-présidente de la Commission FEMM (Italie) qui a exposé, en sa qualité de rapporteure de la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres la proposition de résolution du Parlement européen sur la situation de mères célibataires. Il s'ensuit l'intervention de Gisella DE SIMONE - Professeure à la Faculté d'Économie, Université de Gênes, membre du Conseil d'administration de l'AFEM (Italie).

**Au débat** de la session, modéré par Flavia FASCIA, Professeure à l'Université Federico II de Naples (Italie) ont participé Caterina ARCIDIACONO, Professeure à l'Université Federico II de Naples (Italie), Monica MAIETTA, experte de la diversité et de l'égalité des chances, Présidente de la Commission des femmes de la Région de Campanie (Italie), Luisa MENNITI, experte en politiques de genre et de l'égalité de chances (Italie), Gianluca LUISE, Professeur de la Faculté de Sciences Politiques, Université Federico II de Naples. Dans ce cadre ont été évaluées les politiques actuelles et ont été examinées les possibilités de mesures qui pourront contribuer à la sauvegarde et la garantie des droits sociaux, y compris le droit de concilier famille et travail en tant que corollaire de l'égalité des genres, dans le contexte de la crise économique. Dans cette optique ont été examinés les voies et possibilités de poursuite de la coopération fructueuse entre le Parlement européen et la société civile.

**f) La 3e séance a été centrée sur le sujet : Concilier famille et travail pour les femmes et les hommes: regards croisés sur les politiques conduites au niveau national**, sous la présidence de Massimo SQUILLANTE, Président de la Faculté de Sciences Économiques, Université du Sannio (Italie). Les politiques nationales en ce qui concerne l'égalité des genres et la conciliation famille-travail et les répercussions de la crise économique sur ces politiques et sur leur application ont été présentées et débattues, afin que les problèmes communs puissent apparaître. Les perspectives d'avenir ainsi que le rôle de la société civile comme interlocuteur des instances nationales et son renforcement ont été examinés. Sur ce thème, sont intervenues : Marie Thérèse LANQUETIN, juriste, chercheuse Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, Présidente du Comité consultatif de la Halde (France) et Marie Thérèse LETABLIER - sociologue, CNRS/Centre d'Économie de la Sorbonne, Université Paris 1 (France) qui ont présenté les politiques conduites en France pour la conciliation, Anna REA, Responsable nationale des politiques internationales de l'Union Italienne du Travail - UIL (Italie) qui s'est exprimé du point de vu du syndicat, et Enriqueta CHICANO JAVETA, Membre du Conseil scolaire du Ministère de l'Éducation, experte en genre (Espagne) qui a présenté les politiques conduites en Espagne.

**Le débat** qui a suivi était modéré par Carmen CIOFFI, Professeure à l'Université Federico II de Naples (Italie) ; y sont intervenues Nelly BANDARRA JAZRA - Vice-Présidente AFEM, économiste, déléguée de la Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes (Portugal), Valeria VALENTE - Fondation SUDD (Italie), Emma BUONDONNO, Carmela PUGLIESE de la Coordination Femmes et Science, Université Federico II de Naples (Italie), Lia CACCIOTTOLI du Réseau ITER (Association des gouvernements locaux et associations sans but lucratif (Italie).

**g) La Conférence a été conclue sous la présidence de Sylvie ULRICH - Présidente d'honneur de l'AFEM (France), par Sophia SPILIOTOPOULOS - membre du C.A. de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et du C.A. de l'AFEM (Grèce) .**

**h) A l'issue de cet événement le Professeur Guglielmo TRUPIANO Directeur du Centre LUPT, a pris l'engagement de publier par l'Université de Naples les actes de la Conférence et de signer un accord de partenariat avec l'AFEM et avec tous les intervenantes à la Conférence pour développer des actions en commun sur les thèmes débattus.** Pour atteindre cet objectif l'Université a pris en charge également la construction d'une plateforme web qui sera une « agora » **télématique du réseau ainsi constitué**, notamment pour promouvoir le débat dans le milieu associatif.

**i) Plus de 1500 personnes en ont été bénéficiaires de cet événement, dont :** 190 participants dans l'auditorium de Palais Pico à Naples, 40 relateurs/ices dont 15 représentant(e)s de différentes institutions publiques européennes, 15 professeurs (dont 3 Recteurs) de 9 Universités européennes, 10 représentantes d'organisations , associations et expertes de 5 pays européens; 30 ONG, nombreuses étudiantes et chercheuses ; 1300, environ, participants par internet. Dans ce cadre a été mis en place une téléconférence en lien avec la Commission européenne et une transmission instantannée sur internet, en modalité streaming. Sa diffusion se poursuit par la mise en ligne sur le site de l'AFEM et du Centre LUPT de l'Université de Naples.

**k) Dans ce cadre a été diffusé un dossier composé des documents officiels de la législation européenne y relative, ainsi que des documents de la campagne « Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique » lancée par l'AFEM et la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'Homme. Les documents de la Conférence ont été diffusés :** par voie électronique, aux membres de gouvernement national et local, centres de recherche partenaires, librairies spécialisées ainsi que d'OING, dont l'AFEM est membre ou partenaire, en Italie, en France, comme au niveau international et européen, à un grand nombre d'Universités et à toutes les mailing list de l'Université Federico II de Naples qui est la plus grande et ancienne Université italienne. Les communiqués sur la Conférence ont été diffusés à la presse italienne et publiés sur le site de l'AFEM, sur l'home page du site de l'Université de Naples Federico II et de la Région de Campanie, sur le site du Ministère italien pour l'égalité des chances; sur le portail codex de Palais PICO, sur facebook et twitter. Ils ont aussi été diffusés à l'occasion des séminaires de l'AFEM et de l'Université de Naples. (v. [www.unina.it](http://www.unina.it), [www.regione.campania.it](http://www.regione.campania.it), [www.retepariopportunita.it](http://www.retepariopportunita.it), [www.codexcampania.it](http://www.codexcampania.it).)